



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Nantes, le 12 JUIL. 2021

Service Ressources Naturelles et Paysages
Division Eau et Milieux Aquatiques
Affaire suivie par : Marine COUDRET
marine.coudret@developpement-durable.gouv.fr
Réf : MC BF 21-230

La directrice régionale,

Objet : Accès aux cours d'eau dans le cadre de l'étude régionale de l'influence des étiages sur la biologie des cours d'eau en Pays de Loire

La DREAL des Pays de la Loire a mandaté le bureau d'études **ANTEA** et la **SARL Rive** pour réaliser une étude régionale d'évaluation de l'influence des étiages sur la biologie des cours d'eau depuis janvier 2021.

Dans le cadre de cette étude, le bureau d'études ANTEA et la SARL Rive sont amenés à effectuer des observations sur le terrain pour mieux comprendre le fonctionnement de certains cours d'eau intermittents en têtes de bassins versants. Des campagnes de relevés terrain seront réalisées en 2021 et en 2022 afin d'acquérir des éléments de caractérisation des phénomènes d'assecs sur ces cours d'eau : modalités d'écoulements, qualité physico-chimique de l'eau, caractéristiques des habitats aquatiques, etc.

Ces campagnes de terrain concerneront plusieurs points d'observation le long de certains cours d'eau de la région :

- Le Rhonne et ses affluents dans le département de la Sarthe ;
- Le Layon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Lys dans les départements du Maine et Loire et des Deux-Sèvres ;
- Le Lys et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Layon, dans le département du Maine-et-Loire ;
- La Ciboule et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Auzance dans le département de la Vendée ;

.../...

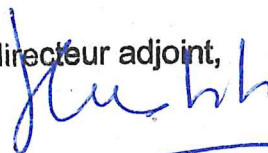


- Le Falleron et ses affluents depuis la source jusqu'à Machecoul, dans les départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée ;
- Le Vicoin et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Mayenne, dans le département de la Mayenne.

L'accès aux différents points d'observation de ces cours d'eau pose parfois des difficultés et peut impliquer la traversée de propriétés privées. Lorsque ce cas de figure se présente, votre coopération pour permettre l'accès au cours d'eau serait vivement appréciée. L'acquisition des données de terrain constitue en effet un élément essentiel pour mieux comprendre les phénomènes d'assecs qui touchent particulièrement la région des Pays de la Loire.

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter tout complément d'informations concernant cette étude régionale et ses objectifs. Je vous remercie de bien vouloir faire le meilleur accueil aux membres de ces bureaux d'études qui seraient amenés à vous solliciter pour accéder aux cours d'eau.

Le directeur adjoint,



Julien CUSTOT